

**POLITIQUE**

En vigueur le : 28 septembre 2016

Domaine : **ÉLÈVE**

Révisée le :

---

## **SÉCURITÉ DANS LES LABORATOIRES ET ATELIERS**

### **ÉNONCÉ**

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir reconnaît l'importance de la santé, de la sécurité et du bien-être global de ses élèves. De plus, il reconnaît que ces éléments constituent des conditions préalables à l'apprentissage efficace. Par conséquent, le Conseil s'engage à accorder une attention assidue à la santé et au bien-être de ses élèves et à prendre des mesures pour réduire le risque de blessures.

Le Conseil reconnaît que ses élèves sont parfois placés dans des situations d'apprentissage enrichissantes mais potentiellement dangereuses, notamment dans les laboratoires de sciences et les ateliers de technologie. Il reconnaît aussi qu'il est important pour la santé et la réussite scolaire à long terme des élèves que ces individus reçoivent l'information et la formation sur des stratégies appropriées ainsi que l'utilisation des locaux et des équipements pour minimiser le risque de blessure.

### **BUT**

Cette politique vise la mise en place de mesures qui permettront d'assurer la santé et la sécurité des élèves en assurant que le Conseil:

- Sensibilise ses employés et ses élèves des mesures de sécurité à prévoir dans les laboratoires de sciences et les ateliers de technologie
- Informe ses employés des responsabilités et des attentes relatives à la formation et la supervision
- Assure la gestion du risque

### **À PRESCRIRE**

Le Conseil s'attend à ce que la direction de l'éducation émette une directive administrative régissant les mesures préventives à prendre afin d'éviter les blessures dans les laboratoires et les ateliers.